
Don de 12 décorations militaires et de leur brevets envoyés par l'agent national de la commune de Montluçon, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 12 décorations militaires et de leur brevets envoyés par l'agent national de la commune de Montluçon, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 611;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36795_t2_0611_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

n

Les membres du comité de surveillance de Manthelan, district de Loches, département d'Indre-et-Loire, ont envoyé pour les frais de la guerre 75 l. 10 s. en assignats et 2 s. en cuivre; plus la médaille en cuivre de commissaire du ci-devant roi, du citoyen Bausse.

[Manthelan, 28 niv. II] (1)

« Citoyens,

Nous ne sommes pas riches, mais nous offrons à la patrie ce que nous pouvons : notre offrande consiste en 87 chemises, 6 draps, 1 gilet, 3 paires de bas et, en assignats 75 l. 12 s. nous y joignons une médaille de ci-devant commissaire du roi déposée par le cit. Bausse ci-devant commissaire du roi à Preuilly et qui réside dans cette commune, il y a joint ses provisions que nous avons fait brûler, lorsque nous avons célébré l'inauguration de la raison (*sic*) dans cette commune.

Nous finissons citoyens par vous engager à rester à votre poste, si vous voulez que la République soit sauvée et que nous puissions jouir de nos droits imprescriptibles. S. et F.»

GIBERT (secrét.) [et une signature illisible].

o

Le citoyen Lautour, agent national provisoire près le district d'Argentan, a envoyé une décoration militaire avec le brevet.

p

Le citoyen agent national près de la commune de Montluçon a envoyé 12 décorations militaires et les brevets y relatifs.

q

Les administrateurs du directoire du district de Romans ont envoyé une décoration militaire et son brevet.

r

Le citoyen Lasal, garçon de bureau de la Convention au comité de législation, a donné 9 l. en assignats, pour les mois d'octobre, novembre et décembre (vieux style), pour les frais de la guerre.

s

Le citoyen André Pinon, garçon de bureau au comité des inspecteurs de la Convention, a donné 3 l. pour les frais de la guerre, pendant le mois de nivôse.

t

Le citoyen Claude Cochereau, propriétaire et cultivateur à Château-du-Loir, département de la Sarthe, a donné une médaille d'or provenant d'un prix d'agriculture (2).

La séance est levée à quatre heures du soir (3).

Signé : VADIER, président; Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU, MONMAYOU, CLAUZEL, Gbl. BOUQUIER, BASSAL, ESCHASSÉRIAUX aîné, secrétaires.

(1) C 290, pl. 916, p. 24. Mention marginale, signée Clauzel : « insertion au bulletin, 7 pluv. ». Rien au Bⁱⁿ.

(2) Mention dans *J. Sablier*, n° 1098.

(3) P.V., XXX, 112.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

56

GARNIER, représentant du peuple dans le département de l'Orne, écrit : « Les fédéralistes ont été destitués, mis en état d'arrestation, et renvoyés au tribunal révolutionnaire. La même main qui a frappé les traîtres a brisé les fers des innocens. Dans Alençon, un temple a été ouvert à la raison, et l'inauguration s'en est faite avec la plus grande pompe, et au milieu des cris mille fois répétés de vive la liberté, vive la Convention. » (1).

Insertion au bulletin (2).

[Alençon, 1^{er} pluv. II. A la Conv.] (3)

« Victoire, mes chers collègues, hier le fédéralisme a reçu dans le département de l'Orne, le coup de massue de la main du peuple, et aujourd'hui j'ai brisé l'idole du fanatisme.

J'ai fait les épurations, dans ce district. Tous les fédéralistes ont été destitués, ceux qui ont pris une part plus directe à la révolte du Calvados ont été mis en état d'arrestation, un autre a été par moi renvoyé au tribunal révolutionnaire; tout est purgé, les sans-culottes énergiques ont pris la place de ces coupables intriguants, qui s'étoient élevés contre l'autorité légitime du peuple, la même main qui a frappé les traîtres a brisé les fers d'un innocent qui gémissoit victime de son enthousiasme, pour la liberté. Hier, il pleuroit sur sa liberté enchaînée, aujourd'hui le peuple l'a appelé, pour la rendre à ceux que l'injustice opprime. La Société populaire est refondue et les modérés, que j'en ai chassés, n'y pourront plus rentrer.

J'ai cru devoir consommer ce travail par la célébration de la fête de la vérité; aujourd'hui, dans Alençon, s'est ouvert un temple de la Raison; des hommages ont été rendus à la Divinité, mais sans l'intermédiaire du fanatisme et de l'hypocrisie. Pour la première fois, en cette cité, le ciel a reçu un culte digne de lui. Le mensonge ni les prêtres n'ont osé aborder cette enceinte respectable, le peuple les eut repoussés, car pénétré de la dignité de lui-même, il s'étoit ressaisi de toute sa raison.

A ma voix j'ai vu s'écrouler les idoles d'un trop long fanatisme.

Toutes les statues ont disparu et la liberté seule s'est élevée sur son trône; les bénédictions d'un peuple immense, ont consacré les grands principes que les prêtres imposteurs, avoient longtemps étouffés, dans le cœur de l'homme.

Oui, mes chers collègues, ce n'est qu'avec le peuple, qu'on peut être grand; cette journée a été remplie par des mouvements que lui seul

(1) *J. Fr.*, n° 488. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098; *Batave*, p. 1387; *J. Matin*, n° 1098.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 290, pl. 911, p. 9. AULARD (*Recueil des Actes*, X, 337) reproduit la partie du texte consacré à la fête de la Raison.